Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le 01/06/2026
ID : 031-213105844-20260521-DELIB2026059-DE

VILLEMUR-SUR-TARN

Conseil Municipal du 21 mai 2026
Salle du Conseil Municipal à Villemur-sur-Tarn

Extrait du Registre des Délibérations

Délibération 2026-059

Dénomination du nouveau groupe scolaire

L'An deux mille vingt-six et le jeudi 21 mai à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Serge MOULET, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 mai 2026.

Présents

M. Serge MOULET, Mme Caroline VILLA, M. Quentin DUROS, Mme Sabrina ROMERO, M. Pierre CRESUT, Mme Jade MALAFOSSE, M. Jacques ASO, Mme Laure PICARD, M. Christophe MAZZOLENI, Mme Audrey RAMOND, M. Mickael MOULON, Mme Céline CAMMAS, M. Eric ESPANOL, Mme Brigitte BERTO, M. Frédéric BURGALAT, Mme Sonia GOMEZ, M. Hervé BENECH, M. Guillaume TURROQUES, M. Michel NOT, Mme Nathalie BLATCHE, Mme Florence DELTORT, Mme Christine POMMEREUL, M. Olivier DE BENEDICTIS, Mme Louise MICHARD.

Conseillers ayant donné pouvoir

Mme Nathalie GILARD a donné pouvoir à M. Serge MOULET,
M. Jean-Louis LATUGAYE a donné pouvoir à M. Pierre CRESUT,
Mme Océane HILLAIRET a donné pouvoir à Mme Céline CAMMAS,
Mme Chloé PLACIER a donné pouvoir à Mme Laure PICARD,

Conseiller absent excusé

M. Daniel REGIS,

Secrétaire de séance

M. Mickael MOULON.

Membres en exercice - 29 | Membres présents - 24 | Pouvoirs - 04 | Membres absents – 01

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le 01/06/2026
ID : 031-213105844-20260521-DELIB2026059-DE

Exposé

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de dénommer le nouveau groupe scolaire avant la rentrée de septembre 2026.

Dans le cadre du projet de dénomination de l'école, l'équipe municipale et l'équipe enseignante ont chacune formulé plusieurs propositions, qui ont nourri une réflexion collective constructive et enrichissante.

La municipalité remercie particulièrement les enseignants pour leur implication et la qualité des échanges engagés autour de ce projet. Dans la continuité de la volonté partagée de donner un nom féminin à cet équipement public, les recherches ont été approfondies, notamment autour de personnalités locales ayant marqué l'histoire de la commune.

A l'issue des échanges et après concertation, le choix de l'équipe municipale s'est porté sur le nom de Marcelle FRAYSSE, personnalité liée à la Commune de Villemur, afin de donner son nom à l'école.

Ci-après un texte biographique concernant Madame FRAYSSE, permettant d'éclairer cette proposition :

Marcelle FRAYSSE (1919–2011) – Juste parmi les Nations

Née le 9 janvier 1919 à Villemur-sur-Tarn et décédée le 9 août 2011, Marcelle FRAYSSE (née RIVENE) est une figure héroïque de la Résistance civile pendant la Seconde Guerre mondiale. Épouse d'un ingénieur vicinal prisonnier de guerre en Allemagne, elle a sauvé une famille juive en leur offrant un refuge à Villemur-sur-Tarn, au péril de sa vie.

Son acte de courage (1941–1944)

En avril 1941, Marcelle FRAYSSE, alors mère au foyer avec sa fille Jackie (2 ans), loue deux pièces de son domicile à une famille juive réfugiée de Paris : Henrick GOFFMANN (tailleur), son épouse Chuma, et leur fille Klara (7 ans). Pendant près d'un an, elle les cache et les protège, malgré les risques immenses liés à l'Occupation et aux persécutions antisémites.
Après une absence de près d'un an, Henrick GOFFMANN réouvre son atelier à Villemur-sur-Tarn et redevient le locataire de Marcelle FRAYSSE, jusqu'au retour de captivité de son mari.
Les deux familles restent amies après la guerre, un lien né dans les circonstances tourmentées de l'Occupation.

Reconnaissance internationale

Le 29 mars 1999, Yad VASHEM – Institut International pour la Mémoire de la Shoah lui décerne le titre de Juste parmi les Nations, la plus haute distinction civile israélienne.
Cérémonie officielle : Le 10 janvier 2000, une cérémonie de reconnaissance a lieu en mairie de Villemur-sur-Tarn (31340), en présence des familles FRAYSSE et GOFFMANN.

Le 16 juin 2007, dans la salle des Greniers du Roy à Villemur-Sur-Tarn, le Colonel Pierre BENECH, Vice-Président du Comité Toulouse Nord-Est, a remis les insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur à Marcelle FRAYSSE, âgée de 90 ans.

A ce jour, son nom est désormais gravé sur la colline du Souvenir à Jérusalem, au Jardin des Plantes à Toulouse mais aussi au Panthéon.

Pourquoi son nom pour une école ?

Marcelle FRAYSSE incarne :

Le courage et l'humanisme : Son acte de sauvetage d'une famille juive en fait un symbole de la résistance à la barbarie nazie.

L'engagement pour la justice et la solidarité : Elle a risqué sa vie pour sauver des innocents, sans hésitation.
L'ancrage local : Native et résidente de Villemur-sur-Tarn, son histoire est indissociable de celle de la commune.
Un modèle pour les jeunes générations : Son parcours illustre les valeurs de tolérance, de respect et de fraternité, essentielles à transmettre aux élèves.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le 01/06/2026
ID : 031-213105844-20260521-DELIB2026059-DE

Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Municipal, DECIDE :

- **D'approuver** la dénomination du nouveau groupe scolaire : **Marcelle FRAYSSE**
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Résultats du vote

Votants – 28 | Pour – 28 | Contre – 00 | Abstention – 00

La Secrétaire de séance,

Mickael MOULON

MAIRIE DE VILLEMUR (Haute-Garonne)

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Serge MOULET